



**FNASCE**

couleur passion

# Compte-rendu de réunion

## Commission Permanente des Sports

**Mercredi 2 novembre 2022 de 10h à 18h**

**et jeudi 3 novembre 2022 de 9h30 à 17h**

**Présents :** Éric RAYNAUD (ASCE75 PAP/DTBS), Sébastien LAGACHE (ASCE44 Cerema), Véronique MOUFLE (ASCE14), Jean-Marc VINSONNEAU (ASCE31), Stéphane VAZEILLES (ASCE56), Patrick Le Crom (Fnasce).

**En visioconférence :** Odile BLANCHET (ASCEE35), Peggy OTTELOHÉ (ASCEET59), Aurélie HUET (ASCE74), Laurent FRANC (ASCE52),

**Excusés :**

**Invitée :**

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É. Raynaud à 10h00.

É. Raynaud ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres et aux membres en présentiel et en visioconférence à cette CPS.

### **Point 1 – Approbation du compte-rendu de réunions CPS du 24 août 2022**

É. Raynaud propose aux membres de valider le dernier compte-rendu qui a été adressé au CDF. Approbation du dernier compte-rendu de réunion du 24 août (en visioconférence) par la CPS.

Pas d'observation, le compte-rendu est validé.

### **Point 2 – Calendrier et lieux des réunions CPS 2023**

La CPS établit le calendrier des réunions 2023. Ces éléments seront retranscrits sur le site internet de la FNASCE.

La première réunion CPS 2023 est programmée en présentiel les 25 et 26 janvier à l'ENTE de Valenciennes (59).

Une prochaine réunion en visio sera programmée dès réception des bilans des challenges 2022.

### **Point 3 - CPO (Convention pluriannuelle d'objectifs)**

É. Raynaud informe les membres que le ministère attend un bilan qualitatif des événements écoulés ainsi qu'une projection budgétaire pour les trois années à venir. Convention dès janvier 2023.

Compte-rendu

Afficher une exemplarité en proposant des actions et des activités communes.  
En renouvelant son souhait à se projeter et imaginer demain de nouvelles activités sportives et surtout de continuer à valoriser l'état d'esprit qui dynamise les ASCE. Assister les ASCE pour proposer, animer, se retrouver et partager des moments conviviaux autour du sport.  
Il a rappelé à l'assemblée générale que la CPS assure notamment :

- le suivi des challenges nationaux,
- l'assistance et les conseils aux ASCE et aux URASCE dans leurs activités sportives,
- les aides financières aux challenges et activités sportives,
- les règlements des challenges,
- la préparation et l'animation de l'atelier des DASCE.

Une fois le document rédigé, il sera envoyé à la commission pour validation

Ce document est complété par une déclaration engageant la FNASCE à l'exemplarité et le portage des politiques mis en oeuvre par le Ministère.

Le volet exemplarité aborde les thèmes de "égalité hommes/femmes" mais aussi la prévention des comportements d'harcèlements et de violences, psychiques-physiques ou sexuelles.

Le volet portage des politiques du Ministère aborde la sobriété énergétique.

La FNASCE doit s'engager pour aborder de la meilleure manière possible les négociations de la future CPO.

Un exemple:

Les journées DASCE 2023 :

Pour l'édition du octobre 2023, E. Raynaud a proposé de réfléchir sur une action à mettre en place dans le cadre « d'octobre rose ».

Lancer une enquête auprès des régions pour connaître ce qui a été déjà été fait.

Action également sur le thème du « rugby » pour les « pioupiou ».

#### **Point 4 - Les dossiers challenges**

Rappel, le rôle des membres de la CPS lors des challenges :

- avant le challenge => suivi des dossiers de candidature,
- pendant => vérification des adhésions + respect des inscriptions + respect de la remise des prix et lots + si visite culturelle, vérification de celle-ci pour remboursement de l'aide culturelle + prise de photos,
- après : trame rapport CPS à remplir lors de chaque challenge + photos.

#### **Les challenges 2022**

- **SwimRun (1<sup>er</sup> – Nouveau challenge) : ASCE 56 – 3 au 4 septembre à Suscinio/Landrezac (56).**

Suivi du dossier → Patrick Le Crom → représentant CPS → É. Raynaud → représentant CDF → Marie-Christine Rivoire – Suppléant Éric Raynaud.

É. Raynaud fait un retour sur le déroulement de la 1ère édition 2022.

Très bon accueil sur le site. Le contrôle est assuré par l'organisateur de la course.

Hébergement en mobil-home, très propre et idéalement placé à 20 m de l'épreuve.

Repas variés, équipe jeune, dynamique et sympathique.

Soirée de gala en présence du DDTM 56, soirée appréciée.

Visite culturelle du château de Suscinio pour les sportifs et accompagnateurs, à 20 minutes à pieds.

Randonnée éco responsable proposée aux accompagnateurs avec le ramassage de déchets. Bonne première organisation avec respect des règles de l'organisation course.

**Nombre de participants :**

- Hommes : 8
- Femmes : 8
- Associations représentées : 8
- Accompagnateurs : 7
- Organisateurs : 5 + 2 Fnasce

**Trophées :**

Trophée FNASCE : ASCE 56  
Trophée du Ministre : ASCE 35  
Trophée de la CPS : ASCE 75 AC et ASCE 50

Les résultats sont publiés sur la page sport du site de la FNASCE depuis le 8 septembre 2022.

Après étude des bilans, la CPS valide le bilan moral. Le bilan financier reste à peaufiner pour validation et versement du solde des aides FNASCE.

S. Vazeilles adressera un bilan financier dès que possible.

Une commission sera convoquée en visioconférence pour examen et validation du bilan financier.

- **Pétanque (48è) : URASCE AQUITAINE du 17 au 18 septembre** à Soustons (40).  
Suivi du dossier → Véronique Moufle → représentants CPS → Véronique Moufle et Sébastien Lagache → représentant CDF → – Josée Palin.

S. Lagache et V. Moufle font un retour sur le déroulement de l'édition 2022.

Le challenge national de pétanque a eu lieu au boulodrome situé à Soustons dans un environnement agréable et accueillant à deux pas du centre-ville.

Pointages et contrôle :

- les représentants CPS et FNASCE ont contrôlé les identités des participants ainsi que la remise des documents médicaux soit du certificat médical, de la licence pétanque ou du questionnaire de santé accompagné de l'attestation sur l'honneur.
- à noter qu'en amont de la manifestation une personne s'est vue refuser sa participation au challenge, jugée inapte à la pratique de la pétanque par le médecin qui ne lui a pas délivré de certificat médical.
- la remise des pochettes d'accueil et les clés des hébergements ont été assurées par le comité d'organisation de l'URASCE Aquitaine.
- les partenaires GMF et BFM étaient présents.
- à noter la présence d'un participant à mobilité réduite.

Les participants ont été hébergés sur trois sites : camping de l'Airial, de Soustons. Les hébergements étaient situés à moins de 3 km du boulodrome, tous étaient satisfaisants. Le linge de toilette n'était pas prévu.

La prise des petits déjeuners sur place au camping. Tous les repas ont été appréciés dans l'ensemble.

Le samedi midi, longue attente pour la distribution des plateaux-repas mais qui n'a pas eu d'incidence sur la reprise du jeu à 14h. Le dimanche midi, il manquait de la paella, et propositions de plats de substitution. Le traiteur n'a pas honoré la demande des paniers-

repas comme prévu.

Le matin, ramassage des participants au départ des 2 campings grâce à 2 bus faisant les rotations et des navettes 9 places.

Le soir, dépôt des participants aux différents hébergements à l'aide de 4 minibus.

Disponibilités des chauffeurs appréciées par tous pendant la durée de la manifestation.

C'est dans une excellente ambiance que s'est déroulée la soirée de clôture avec des invités ravis, une très grande convivialité et fraternité réunies.

Le « bandas » ont entraîné les invités dans la joie et la bonne humeur pendant les apéritifs du vendredi soir et samedi soir.

Les 2 soirées dansantes avec DJ ont rencontré un franc succès.

Un exposant de produits locaux le dimanche matin était sur le site.

Les organisateurs avaient informé les services de secours de la ville de Soustons du déroulement du challenge.

Des petits bobos soignés avec des trousse de secours.

Une personne a fait une chute à la suite d'un malaise (vertige) sans conséquences graves.

Fourniture d'éco cups dans les sacs d'accueil. Les participants ont utilisé leur gobelet pendant toute la durée de la manifestation.

Une personne en déambulateur s'est dit satisfaite des structures adaptées à son handicap.

Elle a apprécié également l'accès au camping la nuit grâce au gérant qui a permis l'accès d'un véhicule jusqu'à son mobil home malgré le fait qu'aucune voiture n'est acceptée sur celui-ci.

Les parties ont débuté à 8h03 le samedi avec une coupure déjeunatoire de 12h01 à 14h02.

Fin des parties le samedi à 19H42.

Reprise le dimanche matin à 8H46 pour les demi-finales.

Fin du challenge sportif à 11H59.

Les représentants fédéraux ont souligné des points à revoir :

- aucune précision sur la tenue réglementaire à avoir sur les terrains (chaussures).
- s'assurer de la bonne santé de tous les participants : Aptitude à participer.
- classement des ASCE ; comment départager en cas d'égalité ?
- préciser l'attribution des points si pas de 32e.

Le règlement est à reprendre, les mentions sur les tenues autorisées y figuraient.

Point à reprendre

Disponibilités des 2 arbitres auprès des joueurs, pas de difficultés relevées.

Toute l'équipe de la table de marque a été très disponible et efficace dans la gestion du tournoi  
Très bonne collaboration avec les représentants fédéraux ce qui a facilité la bonne tenue des calculs. Grille de calculs efficace.

Peaufiner le tableau de calcul proposé par L. Franc pour la prochaine édition.

Nombre de joueurs: **396**

Hommes : **248**

Femmes : **144**

Enfants : 4

Nombre d'équipes: 159

41 équipes Double Femmes

49 équipes Double Mixte

69 équipes Triplette

Accompagnateurs : 0

Nombre d'associations représentées : 58

Les résultats ont été affichés au tableau devant la table de marque et remise des prix à 12H30.

Présence de l'adjoint au maire de la ville de Soustons, de madame la directrice DDTM40 Nadine CHEVASSUS et de Véronique, représentante du club de pétanque .

Les organisateurs ont distribué les récompenses (paniers garnis à toutes les équipes et une coupe à tous les vainqueurs)

À noter que l'URASCE Aquitaine a décidé de récompenser le doyen et le cadet du challenge.

Un panier garni a été distribué à Paul Alibert à l'aube de ses 83 ans et Guilhem LATERRE WILLIAM, 8 ans.

#### **Trophées fédéraux :**

- Trophée FNASCE : ASCE 31
- Trophée du Ministre : ASCE 34
- Trophée CPS : ASCEE 33

**Podiums du challenge :** Les résultats sont publiés sur la page sport du site de la FNASCE.

Le bilan moral et financier n'ont pas été adressés à la CPS à ce jour.

Une commission sera convoquée en visio pour validation de ceux-ci.

- **2<sup>e</sup> Tournoi d'échecs en ligne** : ASCEE 2A – le 2 décembre 2022 de 19h00 à 20h30. →

Suivi du dossier → Stéphane Vachet et Patrick Le Crom.

Au regard du succès rencontré par le 1<sup>er</sup> tournoi tant sur le nombre d'inscrits que sur le bon esprit, la CPS a décidé de proposer un 2<sup>e</sup> tournoi en ligne.

La date de lancement des inscriptions est programmée le 7 novembre pour une clôture prévue le 1er/12/2022.

Dans le règlement, article 3 – Participation, rajouter :

« *Dans le cadre de la pratique des activités physiques et sportives et des challenges nationaux, compléter le questionnaire de santé « majeur » ou « mineur » et adresser l'attestation correspondante majeur ou mineur, datée et signée, à l'organisateur. »*

### **Les challenges 2023**

En date du 3 novembre, la CPS a réceptionnée 3 lettres de candidatures et 2 lettres d'intentions. Ce qui porterait à **5 challenges** pour 2023.

- **Trail** - ASCE 34 - du 29 au 30 janvier à Plignan (34) - (Annulé).
- **Trail (14e)** - ASCEE 2A - du 6 au 8 mai à Ajaccio (2A) – (dossier d'organisation + budget prévisionnel).
- - **Enduro-carpe (11e)** : ASCE 57 du 3 au 6 juin à Moulins-lès-Metz (57) (Lettre de candidature reçue le 3/11/2022).
- **Bowling (18e)** - URASCE BFC - du 9 au 11 juin à Miseray-Salines (25) - (dossier

d'organisation + budget prévisionnel).

- **Cyclisme (10e)** - ASCE 87 - le 03 juin à Limoges (87) - (Lettre d'intention).
- **Défi mer (1er)** - URASCE PACA CORSE - Septembre (date et lieu à préciser) - (Lettre d'intention).

- **Trail (15e)** - ASCEE 2A - du 6 au 8 mai à Ajaccio (2A).

Suivi du dossier → A. Huet → représentants CPS → à définir → représentant CDF → à définir.

La CPS étudié la version actualisée du dossier d'organisation + le budget prévisionnel reçus en date du 19/10/2022.

Après étude du dossier, la CPS souligne que l'épreuve retenue comptant pour l'attribution des trophées sera bien **l'épreuve napoléon classique sur 23 Km.**

Cependant, la CPS propose que les participants qui choisissent de courir sur les autres distances soient pris en compte pour le calcul des points et l'attribution des trophées. Proposition d'ajouter les participants au trail de 11km.

S. Lagache fait observer :

page 1- manque le logo ASCEE 2A,

- le mot de l'organisation doit-être co signé de la présidente de la FNASCE
  - le challenge se fait seulement sur le trail 23 kms. pourquoi? => manque d'intérêt pour les participants trail 11kms => prise en compte classement ASCE
  - budget : participation financière BFM/GMF?
  - modifier 28 par 23 dans RÈGLEMENT SPORTIF rappel : En cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil du centre,
  - priorité sera donnée aux coureurs du trail 28 km.
  - Article 8 : => modifier trophée du plus grand nombre par trophée CPS, => remplacer le paragraphe Le trophée du plus grand nombre : il est remis à l'ASCE qui a le plus grand nombre de participants sportifs sur le challenge à l'exclusion de l'ASCE organisatrice. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui le remporte par Le trophée de la CPS : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée troisième au classement par équipe selon le mode défini à l'article «articles 20 – Classements ». Il est remis par le représentant de la CPS.
  - Article 10 – Droit à l'image se référer au règlement de l'organisateur du trail du Napoléon Règlement 2022 du TRAIL NAPOLÉON 10/Médias :
  - Article 20 – Classements  
=> modifier La FNASCE récompensera les deux meilleures ASCE sur l'épreuve du trail par les trois meilleures ASCE,
  - Article 22 – Réclamations
  - remplacer « Seules les réclamations effectuées par ASCEE 2A.
- Étude du budget prévisionnel. À compléter pour le budget.

La CPS souligne que le coût à la charge du sportif s'élève à 228,00 €.

L'aide FNASCE = 2800 €

Dans le cadre de l'aide culture, informer A. Morisson qu'un challenge sans accompagnateur, l'aide culture ira aux sportifs.

L'ASCE demande le lancement des inscriptions au plus vite.

Le lancement des inscriptions aura lieu dès les modifications prises en comptes par l'ASCE 2A.

- **Enduro-carpe (11e)** : ASCE 57 du 2 au 4 juin à Moulins-lès-Metz (57) (**Lettre de candidature reçue le 2/11/2022**).

Suivi du dossier → S. Vazeilles → représentant CPS → non défini → représentant CDF → non défini.

La CPS valide la candidature de l'ASCE 57 pour l'organisation du 11<sup>e</sup> challenge enduro-carpes à Moulins-lès-Metz (57).

P. Le Crom prépare le courrier d'accusé de réception pour signature par la présidente.

- **Cyclisme (10e)** - ASCE 87 - le 03 juin à Limoges (87) - (Lettre d'intention).

P. Le Crom informe les membres que plusieurs relances auprès M. Sapey, présidente de l'ASCEE 87, pour lui demander d'adresser une lettre de candidature à la présidente de la FNASCE. À ce jour, l'ASCEE 87 n'a toujours pas adressé sa lettre de candidature.

- **Bowling (18e)** - URASCE BFC - du 9 au 11 juin à Miseray-Salines (25) - (**Lettre de candidature + dossier d'organisation + budget prévisionnel**).

Suivi du dossier → L. Franc → représentant CPS → Laurent Franc → représentant CDF → non défini.

Suite à la réception du dossier d'organisation, L. Franc fait part des observations à la CPS déjà envoyés à l'URASCE-BFC.

S. Lagache fait observer :

Le mot de la présidente fédérale n'est plus obligatoire en revanche LE MOT DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE doit être co signé de la présidente de la FNASCE

Est-il nécessaire de commencer les épreuves le vendredi 9 juin 17 h 30 pour le groupe A : 1<sup>ère</sup> série éliminatoire de 4 lignes (délai de route des participants)

En cas d'une forte demande de participants joueurs, préciser que les accompagnateurs ne sont pas prioritaires.

Suite au rapport CPS du challenge Bowling 2021, Réflexion à mener sur la rédaction du règlement (notion de quilles, points, finale Petersen, ligne de classement).

\_ Programme des sportifs : mettre une case pour savoir si l'ASCE peut commencer le vendredi soir.

-Programme des accompagnateurs : voir les droits pour les photos ? Mettre des liens pour les sites touristiques.

### **Pour la partie règlement :**

Pour la Petersen, sur la base de 12 équipes sélectionnées, il faut compter le temps pour la réalisation des 6 lignes (les 5 rencontres au sein de chaque groupe et la ligne de classement). En commençant par la Petersen, cela permettrait de faire plus tranquillement le classement des ASCE. Pendant la Petersen, possibilité de faire jouer trois manches de consolante (sur 12 pistes), avec une seule boule de chauffe par personne, et après la Petersen une manche de consolante sur 24 pistes. Il faudra commencer le dimanche matin la boule de chauffe à 7h40 pour ainsi tenir les délais et faire jouer toutes les 72 équipes le dimanche matin.

Attention : il faudra veiller à être vigilant sur le respect des horaires (convocation à 7h40, 8h40, 9h40 et 10h40 - boules de chauffe à 7h45, 8h45, 9h45 et 10h45 - début de parties à 7h50, 8h50, 9h50 et 10h50) soit 55 mn pour faire deux lignes (ils font 4 lignes avec boules de chauffes dans les séries en 2h00).

### **Article 20 – Classements :**

Si le nombre d'équipes engagées dépasse 48, possibilité de trois groupes d'un maximum de 24

équipes (nb de pistes) avec début des phases de qualification le vendredi fin de journée :

- vendredi : A1,
- samedi matin : B1, C1, A2,
- samedi après-midi : C2, B2,

Chaque groupe commençant ainsi une de ses séries avec une piste huilée.

Quid de la prise en compte de la consolante si l'organisation veut faire cette dernière sur deux lignes afin de faire jouer un maximum d'équipes.

Le classement individuel de la meilleure ligne ou de la meilleure série sera établi sur la base des résultats de la phase éliminatoire permettant ainsi à tous les compétiteurs d'y participer ( Info téléphonique de Sophie Daucourt).

La FNASCE enverra la fiche d'inscription personnalisable actualisée.

L. Franc se rendra le 18/11/2023 sur site pour une réunion de calage avec les organisateurs. Après actualisation du dossier d'organisation et du budget, une validation sera effectuée en visioconférence.

- **Défi mer (1er)** - Challenge innovant - URASCE PACA CORSE - Septembre (date et lieu à préciser) - (Lettre d'intention).

Suivi du dossier → S. Lagache → représentant CPS → à définir → représentant CDF → à définir.

P Le Crom informe la CPS que l'URASCE PACA CORSE n'a pas encore adressé de lettre de candidature.

S. Ballaicourt a informé P. Le Crom sur les contraintes rencontrées avec le prestataire extérieur. Une réponse rapide sera donnée sur l'organisation ou pas de ce challenge.

### - **Randonnée des actifs libérés 2023**

É. Raynaud informe les membres que sur décision du CDF, la commission sport se voit confier la gestion du dossier de la randonnée des actifs libérés 2023 précédemment assistés par le secteur entraide.

### - **Dossier d'organisation et convention :**

É. Raynaud informe la CPS membres que pour les prochains challenges 2023, les hôtels peuvent être directement réservés par les participants et plus par les organisateurs.

Cette proposition tend à faciliter le travail d'organisation et également à ce que le participant paie à sa juste valeur l'hébergement choisi.

**Le choix sera laissé libre à l'organisateur de proposer une prestation avec ou sans hébergement.** Cela devra être précisé sur le dossier de présentation de la manifestation et le budget de celle-ci devra être construit en conséquence.

É. Raynaud informe la CPS que la loi 2022-293 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France fait apparaître des évolutions afin de protéger les participants de tous types de violences (physique, psychologique, sexuelle).

Il propose donc de faire apparaître dans la partie réglementation du dossier d'organisation, la fiche d'inscription et la convention des mentions suivantes :



La loi 2022-293 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France fait apparaître des évolutions afin de protéger les participants de tous types de violences (physique, psychologique, sexuelle).

#### **Article 8 de la Loi**

Les structures veillent à lutter contre toutes formes de violences et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives.

#### **Article 35 de la loi**

La loi oblige les fédérations et les associations qui lui sont liées à " informer ses adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques".

#### **- Certificat médical :**

É. Raynaud informe la CPS concernant la présentation de documents pour la pratique d'une activité physique et sportive. Un courrier en date du 20 octobre 2022 a été adressé aux ASCE précisant des informations complémentaires notamment sur les responsabilités de la FNASCE et des organisateurs.

La loi (n°2022-296 du 2 mars 2022) et le décret (n°2022-925 du 22/06/2022) portant sur la démocratisation du sport en France précise les obligations que doivent remplir les personnes désirant s'adonner à la pratique sportive.

La GMF en sa qualité d'assureur et de conseil en attirant l'attention de la FNASCE sur ses obligations en tant qu'organisateur d'activités physiques ou sportives.

Par organisateur il faut entendre, les responsables que ce soit la FNASCE, les URASCE ou les ASCE.

Par conséquent, en fonction de la configuration, organisateur, non organisateur, il sera conseillé de demander aux participants :

- **Pour les organisateurs :**

Lors de la reprise des activités, il est conseillé de demander à chaque participant de présenter soit une licence de l'activité concernée, soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité, soit de remplir le questionnaire de santé joint à ce courrier. Ce questionnaire devra être vierge de réponses positives et accompagné d'une attestation sur l'honneur le mentionnant (en pièce jointe).

Fourniture obligatoire d'un certificat médical pour les sports à risques listés sur le courrier.

- **Pour les non organisateurs :**

Si l'organisateur est extérieur (par exemple inscription d'une section à un tournoi organisé par l'Office Municipal des Sports ex : foot, basket, hand...), obligation de se conformer aux demandes de l'organisateur quant à la fourniture des documents, il peut exiger un certificat médical pour l'inscription des adhérents.

En tout état de cause la FNASCE recommande de demander a minima le questionnaire de santé accompagné de son attestation signée pour toutes activités physiques ou sportives au sein de l' ASCE et pour la participation aux challenges nationaux.

Ces recommandations seront insérées dans les dispositions générales du règlement du dossier d'organisation.

É.Raynaud propose que soit rajouté un paragraphe aux règlements des dossiers de tous les challenges précisant que l'organisateur pourra demander aux participants tout document qu'il jugera nécessaire, CM, QS, FS.

Odile Blanchet et Patrick Le Crom interpellent les membres de la CPS sur la fourniture du questionnaire de santé dans le cadre d'un challenge national.

La Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 a modifié les dispositions du code du sport dans le but de démocratiser le sport en France notamment pour ne pas obliger le pratiquant de devoir solliciter un certificat médical chaque année.

Le questionnaire santé n'est requis que pour le **renouvellement d'une licence** délivrée par les fédérations sportives. Le certificat médical justifiant de l'absence de contre-indications est subordonné à l'obtention de la **première licence**. Le questionnaire de santé est alors requis pour le **renouvellement de la licence** pour les deux années suivantes, ensuite un nouveau certificat médical doit être fourni.

Il appartient à chaque fédération agréée de décider de l'obligation de présenter un certificat médical.

Ces modalités sont mentionnées dans le code du sport aux articles L 231-2 à L 232-4.

En conséquence, la FNASCE ne délivrant pas de licence, les participants doivent présenter soit le certificat médical soit la licence, mais en aucun cas uniquement le questionnaire de santé qui de plus relève du secret médical."

Également ;

- isoler et retrouver la question concernant le droit à l'image, RGPD,

O. Blanchet propose la rédaction suivante sur la RGPD.

« Je certifie avoir pris connaissance des obligations du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) et accepte le traitement de mes données personnelles dans le cadre de l'organisation du challenge. »

- classement par points : comment départager les ASCE à égalité.

Stephane Vazeilles fera une proposition à la commission.

La prise en charge des inscriptions en ligne pour les prochains challenges est abordée. Actuellement, seul le challenge pétanque prend en charge les inscriptions en ligne par l'intermédiaire de J. Bellengier de l'ASCE 62.

L'idée est de mettre en place une application qui permettra de proposer les inscriptions en ligne aux organisateurs de challenges.

La solution gratuite « weezevent » est abordée.

<https://weezevent.com/fr/blog/gerer-inscriptions-en-ligne-gratuitement/>

<https://weezevent.com/fr/inscriptions-en-ligne/>



P.Ottelohé se charge de tester les solutions évoquées.

Grille d'attribution des points sur les challenges.

S. Vazeilles souligne une disparité dans la répartition des points pour l'attribution des trophées FNASCE. Il propose de rééquilibrer la grille de calcul pour les prochains challenges.

### **Point 5 - Animations autour de la Coupe du monde de rugby 2023**

É. Raynaud rappelle les axes principaux :

1 - Lancement officiel de l'année rugby FNASCE le 28 septembre 2022 au CDPU de Samatan avec présentation du jeu quiz rugby 2023 via kahoot.

2 - Pour le prochain congrès à Erdeven (56) du 5 au 7 avril 2023 – mettre en place des activités rugby (masculin et féminin). La journée du jeudi sera consacrée à proposer des jeux d'initiations et ludiques vers la cible « Pioupiou ».

É. Raynaud a pris contact avec le club local de rugby le RC Vannes. Accord de principe pour animer et participer aux débats et aux animations.

Autre club à contacter, le club féminin de Rennes (où joue Coralie Drouin, Internationale à XV).

Il propose que les congressistes viennent vêtus d'un maillot de rugby.

Une photo de groupe sur un maillot géant regroupant les participants avec leur maillot.

S. Vazeilles et É. Raynaud se charge de l'activité sport du jeudi sur le congrès.

Une proposition de stand CPS est proposé pour le jeudi.

3 - Pour les DASCE à Leucate (11) en octobre 2023.

Résultats des quiz lancés tout au long de l'année.

En fil rouge de ces 3 axes, une série de quiz « jeu quiz rugby 2023 » programmés de novembre 2022 à août 2023 (2 quiz par mois).

Lancement des inscriptions avec fiche procédure diffusé le 8/11/2022.

Il demande aux membres de lui adresser des questions sur le thème du rugby (sportif, culturel, etc.) pour élaborer les prochains quiz.

Programmation des « jeux quiz rugby 2023 » en ligne :

- la date de lancement des inscriptions est fixée à partir du **8/11/ 2022**.
- la date de lancement du jeu quiz rugby fixée au **Lundi 21/11/2022 à 13h00**,
- puis tous les **3e lundis du mois à 13h00**,
- et tous les **4e mercredis à 19h00**.
- la date de fin du jeu quiz rugby 2023 fixée fin août 2023.

É. Raynaud propose aux membres de la CPS d'animer chacun son tour les créneaux horaires des sessions.

Il adressera aux membres un planning avec les créneaux pour que chacun, chacune assure ces animations.

### **Point 6 – Adhésion FNASCE FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise)**

Question posée par L. Vanhoutte de l'ASCE 62 concernant l'adhésion de la FNASCE à la FFSE.

La fédération Française du sport d'entreprise est une fédération multisport affiliée au CNOSF et agréée par le ministère des sports. Elle propose parmi ses activités l'organisation d'événements sportifs intra ou interentreprises, l'accompagnement et le conseil auprès d'entreprises pour organiser leur pratique sportive interne et la formation des personnes-ressources susceptibles de créer une dynamique sportive dans la sphère de l'entreprise.

Elle regroupe plus de 2000 entreprises.

É. Raynaud indique que la FNASCE n'est plus adhérente à la FFSE. Pour rappel, la FNASCE a été adhérente à la FNASCE de 2002 à 2006 à l'initiative de M. Marcollini, président de l'époque.

Le coût d'adhésion annuelle pour un dirigeant est de la FNASCE serait de 80 €.

Le coût de la licence annuelle par adhérent est de 25 €.

La FNASCE ne peut se licencier pour l'ensemble des ASCE, problème de coût, de représentativité, d'organisation, toutefois libre à chaque ASCE de prendre une licence et de participer aux manifestations FFSE en son nom propre.

Une communication envers les ASCE sera faite en ce sens.

### **Point 7 – Budget de fonctionnement 2023**

É. Raynaud propose aux membres de proposer au CDF pour le secteur sport le même budget que celui de 2022.

Proposition validée.

### **Point 8 – Refonte de la page sport du site internet de la FNASCE**

La refonte du site internet est une migration vers la nouvelle charte Internet sur le modèle du site du ministère.

Un point est fait sur l'arborescence de la page sport du site de la FNASCE.

Au regard de ce qui existe actuellement, la tâche semble plus complexe que prévu.

Beaucoup de questions restent en suspend sur la migration des données actuelles vers le nouveau site.

L'idée est de migrer vers le nouveau site ce qui paraît utile de garder et de sauvegarder tout le reste. Pour rappel, la date limite de référence retenue est 2018.

O. Santaoloria est intervenu pour confirmer qu'à ce jour rien n'est très précis sur les directives de migration. Pour ce qui concerne la page sport, au regard de ce qui est constaté et vu la complexité de l'arborescence existante, il suggère de repartir d'une page blanche.

Dans cette hypothèse, il est proposé de constituer un groupe de travail (P.Ottelohé, A. Huet, V. Moufle et P. Le Crom) pour disséquer l'arborescence actuelle et réfléchir sur un nouveau schéma d'ossature.

À ce sujet, une réunion spéciale « communication » est confirmée le jeudi 24 novembre 2022.

### **Point 9 – Questions diverses**

S. Lagache fait part de l'absence de retour d'informations des ASCE suite au sondage lancé en juillet sur les actions mises en œuvre dans les ASCE (Référence aux ateliers DASCE 2021).

Jeux Olympiques 2024.

Comme il a été proposé par É.Raynaud lors de la dernière CPS de se positionner sur les JO paralympiques 2024, il demande aux membres de réfléchir déjà aux contacts qui pourraient être pris avec des athlètes paralympiques.

L'idée serait de rédiger dès 2024 un ou des articles retraçant le parcours d'un athlète.